

apportées au Code canadien du travail en vue d'améliorer l'hygiène et la sécurité professionnelles, d'établir des normes concernant le harcèlement sexuel et d'améliorer les dispositions relatives aux congés parentaux. On regroupera à l'intérieur d'une seule loi sur les normes d'hygiène et de sécurité professionnelles les règles qui s'appliquent aux industries réglementées par le fédéral, et elles seront étendues à tous les fonctionnaires fédéraux.

Le gouvernement encouragera certaines sociétés de la Couronne et certains secteurs de la Fonction publique à mettre à l'essai de nouvelles méthodes d'accroissement de la productivité, qui pourraient être appliquées de façon plus générale dans les secteurs public et privé.

On améliorera les instruments de vérification et de contrôle des sociétés de la Couronne fédérale, et la Corporation d'investissements au développement du Canada se verra confier par voie législative un mandat plus clair quant à la gestion de certains biens de la Couronne. Des représentants des syndicats seront invités à siéger aux conseils d'administration de certaines sociétés de la Couronne. Depuis plusieurs années, il y a eu échange de cadres supérieurs entre le gouvernement et les entreprises. Ce programme, Échanges Canada, s'efforcera de recruter désormais des participants dans le milieu syndical.

Étant donné la tendance à la hausse du travail à temps partiel, des consultations seront engagées avec les provinces, les syndicats et les entreprises en vue d'accorder aux travailleurs à temps partiel le droit à la pension et aux avantages sociaux.

IV. Consolidation du système de sécurité sociale

La grande priorité sociale du gouvernement est de réduire la pauvreté chez les personnes âgées. L'une des premières initiatives prises au cours de la dernière session a été d'augmenter le supplément de revenu garanti de \$35 par mois par ménage. Grâce à l'indexation, cette prestation a été pleinement protégée contre l'inflation. Il faut néanmoins faire davantage pour aider les retraités qui vivent seuls et sont dans le besoin. Le gouvernement déposera donc un projet de loi pour augmenter le supplément destiné aux personnes à la retraite vivant seules et fournir ainsi une aide accrue à plus de 700 000 d'entre elles.

En plus de venir en aide dès maintenant aux personnes les plus démunies, il nous faut réformer le régime de pensions lui-même pour tenter de réduire la pauvreté dans l'avenir.

Le gouvernement s'engage à rendre notre système de revenu de retraite plus adéquat et plus équitable dès que possible et d'une manière qui ne nuira pas à la relance économique. Le rapport du Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions sera bientôt rendu public. Partant du consensus sur cette question, le gouvernement prendra des mesures pour améliorer les régimes de retraite publics et privés, de façon à mieux garantir la sécurité, la dignité et l'épanouissement des Canadiens et Canadiennes à la retraite. Seront bonifiés en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pension l'étendue de la protection, les droits acquis, la transférabilité, les prestations au conjoint survivant, la protection des prestations et le partage obligatoire des crédits de rente de retraite. On tentera d'obtenir l'assentiment des gouvernements

provinciaux à un certain nombre de modifications aux normes régissant les prestations de retraite ainsi qu'au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, afin que les retraités bénéficient d'allocations comparables partout au pays.

Le régime de soins médicaux est d'une importance primordiale pour tous les Canadiens. Le gouvernement est résolu à préserver le système équitable mis en place au cours des deux dernières décennies pour défrayer le coût des soins médicaux et hospitaliers. Il ne faut pas que ce système soit érodé et possiblement détruit par l'imposition de frais supplémentaires aux malades. Une nouvelle Loi sur la santé au Canada viendra clarifier les objectifs du régime d'assurance-maladie du Canada et veiller à ce que l'accès universel aux soins de santé soit préservé.

L'aide financière accordée aux provinces au titre des programmes de soins médicaux, de soins hospitaliers et d'enseignement postsecondaire sera considérablement accrue cette année. Plus d'un demi-milliard de dollars seront transférés aux provinces pour 1983-1984, en sus des treize milliards déjà prévus au début de l'année. Cet accroissement d'aide financière, à un moment où les ressources sont limitées, témoigne de la détermination du gouvernement à maintenir la qualité et l'intégrité des services médicaux et de l'enseignement postsecondaire au Canada.

Le gouvernement continuera de contribuer de son mieux à la réduction des coûts à long terme des soins de santé en accordant une attention particulière aux programmes de prévention, à la conception des établissements de santé, à la qualité de l'air à l'intérieur des édifices, à la condition physique des citoyens et à l'aide accordée aux services paramédicaux.

Protection accrue des propriétaires de maisons et de commerces

Les Canadiens ont besoin d'être mieux protégés contre la perte de leur maison ou de leur commerce.

Le gouvernement comprend l'inquiétude qu'inspire aux propriétaires et aux futurs acheteurs de maisons l'évolution incertaine des taux hypothécaires. Des mesures législatives et autres vous seront proposées pour rétablir la confiance dans le marché du logement, en garantissant une plus grande protection aux propriétaires de maison et en offrant un plus grand choix d'instruments de financement hypothécaire. Ces mesures devraient accroître la sécurité des propriétaires, faciliter l'accès à la propriété, renforcer la confiance et la stabilité de l'industrie de la construction domiciliaire et assouplir les conditions du marché hypothécaire.

Le gouvernement se penchera également sur les besoins de financement à long terme des propriétaires de petites entreprises, des agriculteurs et des pêcheurs.

Un grand nombre de chefs d'entreprise, et surtout de fermiers, ont été durement touchés par les taux d'intérêt élevés, et leurs difficultés ont fait ressortir les insuffisances de notre législation sur la faillite. Le gouvernement entend réviser la loi actuelle afin d'en assouplir les dispositions, de créer un système d'arbitrage avant faillite à l'intention des fermiers et de mieux protéger les salaires des travailleurs.